

**BULLETIN D'INFORMATIONS MUNICIPALES
MAIRIE DE SAINT SORLIN EN BUGEY**

LA POUPOUNNE

N°156 – JANVIER 2026

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 JANVIER 2026

Le PV du conseil devant être validé au conseil suivant, il sera consultable, ensuite, sur le panneau d'affichage et sur le site internet.

Présents : Patrick **MILLET**, Jérôme **BERTRAND**, Jacky **BLANCHARD**, Hélène **DENOYER**, René **DESSERRIERES**, Hervé **FONTAINE**, Magali **JOFFRAUD**, Murielle **KIRCHHOFF**, Philippe **NOUVEAU**, François **PONCIN**, Aline **RAT**,

Absents excusés : Céline **TROPIBANI** (qui donne pouvoir à Hervé **FONTAINE**), Florent **MARTELIN** (qui donne pouvoir à François **PONCIN**)

Absent : Tony **LHOMME**

Secrétaire de séance : Hélène **DENOYER**

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 19 H 00 en demandant s'il y a des questions concernant le procès-verbal précédent du Conseil Municipal du 1^{er} décembre 2025. Aucune remarque n'étant formulée, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Il nomme Hélène **DENOYER** secrétaire de séance.

Décisions prises par le maire au titre des délégations de pouvoir données par le conseil municipal.

- Contrat de maintenance informatique « mairie » 2026 par l'entreprise AP2I pour un montant de 2080 € HT,
- Contrat de maintenance informatique « école » 2026 par l'entreprise AP2I pour un tarif de 75,00 € HT de l'heure (sur une base de 50 heures, facturation en fonction des interventions).

Le maire demande à l'assemblée l'autorisation de rajouter exceptionnellement un point à l'ordre du jour, concernant la mise à disposition de l'adjoint administratif à la commune de Lagnieu, à compter du 1^{er} février 2026. L'ensemble des membres présents acceptent de rajouter ce point à l'ordre du jour.

Délibération n° 2026_01_01

Modification du tableau des emplois communaux

Le maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de modifier certains emplois pour le bon fonctionnement de la collectivité.

Il propose de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

- Service de restauration scolaire : Le poste de cantinière principale est passé à 26 H 00 hebdomadaires et 6 périodes de ménage de 4 heures (soit 24 h/an)
- Poste d'agent d'entretien concernant les salles communales passe de 4 heures à 6 heures hebdomadaires car 2 heures de ménage à la mairie sont rajoutées sur ce poste.
- Concernant le poste d'agent d'entretien à l'école le temps de travail passe de 12 heures hebdomadaires à 13 heures, une heure est ajoutée pour l'entretien de la salle des associations. 5 périodes de 22 heures de ménage sont effectuées pendant les vacances scolaires. Il est précisé que ce contrat est annualisé car il est complété avec un poste de cantinière à 12 heures hebdomadaires.

Après en avoir délibéré, l'assemblée délibérante, à l'unanimité, **ADOpte** le tableau des effectifs qui prendra effet à la date du 1^{er} février 2026 et précise que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité de Saint-Sorlin-en-Bugey au chapitre 12,

Délibération n° 2026_01_02

Avenants contrats de travail

Le maire informe l'assemblée que le contrat de travail pour le poste CDD adjoint administratif 35 Heures hebdomadaires (absence de cadre d'emploi) est à renouveler le 12/02/2026, rémunéré à l'indice brut 387, indice majoré 373.

Le conseil municipal par 11 voix POUR et 2 ABSTENTIONS, **APPROUVE** le renouvellement du contrat à durée déterminée de l'adjoint administratif (35 heures hebdomadaires) à compter du 12/02/2026.

Délibération n° 2026_01_03

Avenants contrats de travail

Le maire informe l'assemblée que les contrats de travail CDD adjoint technique (école/cantine/salle des associations) 25 Heures hebdomadaires et 110 heures de ménage en cours d'année et CDD adjoint technique entretien mairie et salles communales (et locations) 6 heures hebdomadaires sont à renouveler à compter du 07/02/2026 :

Le conseil municipal, à l'unanimité **APPROUVE** le renouvellement des 2 contrats à durée déterminée cités ci-dessus à compter du 07 février 2026.

Délibération n° 2026_01_04

Location appartement N° 5 – Bâtiment les résilles : attribution du logement

Hervé FONTAINE, adjoint en charge des bâtiments, informe que les travaux de l'appartement N°5 situé dans le bâtiment « les résilles » - 98 Grande rue sont terminés. Il rappelle que par délibération N° 2025_05_44 du 19/05/2025 le montant de la location a été fixé à 600 euros mensuel.

Le conseil municipal à l'unanimité, **ATTRIBUE** le logement N° 5 – les résilles à M. CORNUT Régis à compter du 1^{er} janvier 2026 et **PRECISE** qu'une caution de 600 euros sera versée dans les caisses du receveur.

Délibération n° 2026_01_05

Location appartement meublé : remboursement de la caution

Hervé FONTAINE informe que M. CORNUT Régis a quitté le meublé sis au 3 montée des sœurs le 31/12/2025.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, **ACCEPTE** le remboursement de la caution de 400 euros à M. CORNUT Régis.

Délibération n° 2026_01_06

CCPA : convention portant adhésion des communes au service ADS de la communauté de communes de la plaine de l'Ain.

Vu la convention relative au service commun d'instruction des actes et des autorisations relatifs à l'application du droit des sols (service ADS) proposée par la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et approuvée en Conseil communautaire en date du 16/12/2025 et considérant que la présente convention fixe les modalités d'adhésion, d'organisation et de fonctionnement entre la commune et la CCPA, sans transfert de la compétence urbanisme mais dans le respect de la réglementation applicable,

Le Conseil municipal, par 12 voix POUR et 1 ABSTENTION, **DECIDE** d'adopter la convention relative au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme (service ADS) avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain telle que présentée en séance ;

Délibération n° 2026_01_07

CCPA : approbation du pacte financier fiscal 2020 - 2026

M. le Maire indique que le Pacte Financier et Fiscal (PFF) constitue un outil stratégique qui permet, en organisant les relations entre la Communauté de Communes et ses communes membres, de mettre en adéquation les grandes orientations définies dans le projet de territoire et la répartition de la ressource financière à l'échelle du territoire communautaire.

Le PFF de la CCPA détaille ainsi plusieurs éléments constitutifs de la politique de solidarité financière de la CCPA à l'égard de ses communes membres :

- la composition et évolution des attributions de compensation (AC)
- le versement et la politique de la dotation de solidarité communautaire (DSC)
- les critères de répartition du FPIC
- le versement de plusieurs types de fond de concours en section d'investissement
- le versement aux communes de la fiscalité
- la mutualisation des services
- la politique de la ville avec un contrat de ville de 2024 – 2030.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** le Pacte Financier et Fiscal 2020-2026 de la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain.

Délibération n° 2026_01_08

EIFFAGE : contrat maintenance vidéo protection 2026

Le renouvellement du contrat de maintenance pour le système de vidéoprotection étant à renouveler pour l'année 2026, le devis de la société EIFFAGE est proposé comme suit :

Désignation	Montant €HT	Montant € TTC
Prix forfaitaire de la maintenance préventive pour 9 caméras	1 161,00 €	1 393,20 €
Prix forfaitaire de la maintenance corrective pour 9 caméras	945,00 €	1 134,00 €
Prix forfaitaire pour l'accès à la GMAO et hotline	400,00 €	480,00 €

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** le contrat EIFFAGE pour la maintenance de la vidéoprotection pour un montant total **TTC de 3 007,20 euros**.

Délibération n° 2026_01_09

Salle des associations : règlement intérieur

Monsieur le Maire fait lecture du projet de règlement intérieur élaboré par la commission « associations », concernant l'utilisation de la salle des associations située au 102 Grande Rue et demande à l'assemblée de se prononcer.

Le conseil municipal après délibération, à l'unanimité, **APPROUVE** le règlement intérieur pour l'utilisation de la salle des associations, tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2026_01_10

Mairie de Lagnieu : convention de mise à disposition

A titre exceptionnel, ce point est rajouté à l'ordre du jour avec l'accord des membres présents.

Le maire informe l'assemblée que le Maire de Lagnieu rencontre des problèmes de personnel et qu'il a demandé de l'aide à la commune de St Sorlin en Bugey. Il poursuit en précisant que les deux communes ont toujours eu de bonnes relations, et qu'il serait opportun de leur rendre service.

Il propose de mettre à disposition l'adjoint administratif 4 heures par semaine à compter du 1^{er} février 2026 jusqu'au 30 juin 2026. Une convention sera établie entre les deux collectivités.

Après délibération, le conseil municipal par 7 voix POUR, 1 voix CONTRE et 5 ABSTENTIONS, **APPROUVE** la mise à disposition de l'adjoint administratif à la commune de Lagnieu pour 4 heures hebdomadaires pour la période du 01/02/2026 au 30/06/2026.

 Vincent	<p>St Vincent – 25 janvier 2026</p> <p>Messe à 10h. Descente en musique avec l'<u>Écho des Roches</u>. Apéritif offert par les viticulteurs, au foyer. Repas le midi au foyer – sur réservation.</p>
--	--

	<p align="center">Vente de saucissons – 31 janvier 2026</p> <p align="center">Organisé par le <u>Sou des Écoles</u></p>
	<p align="center">Exposition des artistes du village – 31 janvier et 1^{er} février 2026</p> <p>Venez découvrir et apprécier les œuvres des artistes du village et alentours. Au foyer, entrée libre. Samedi de 14h à 17h et dimanche de 10h à 17h. Buvette du Sou des Ecoles le samedi et de St So Loisirs le dimanche.</p>
	<p align="center">Recensement de la population 2026</p> <p align="center">Du 15 janvier au 14 février 2026</p> <p>Merci de réserver un excellent accueil à nos agents recenseurs</p>
	<p align="center">Paella – 8 mars 2026</p> <p>Gym pour tous déposera prochainement un bon de réservation dans votre boîte aux lettres pour vous proposer des parts de paëlla à emporter. 10€/part à réserver avant le 26/02, à récupérer au foyer le 08/03 entre 10h et 12h.</p>
	<p align="center">Repas karaoké – 14 mars 2026</p> <p>Confettis et Serpentins vous propose une soirée festive au foyer à partir de 19h. Salade + bœuf bourguignon + gratin dauphinois + dessert + karaoké = 20€ / 10€<12ans Bourguignon + gratin à emporter = 10€ Sur réservation en déposant votre chèque au 30 rue du Port avant le 08/03. Infos : 06 23 23 51 58 ou confettisetserpentins@gmail.com</p>
	<p align="center">ÉLECTIONS MUNICIPALES 1^{er} tour (15/03) + 2[°] tour (22/03)</p> <p>Dans la salle des associations de 8h à 18h. N'oubliez pas votre pièce d'identité qui est obligatoire et votre carte d'électeur. Vous pouvez vous inscrire sur la liste électorale jusqu'au 04/02. RdV en mairie ou sur service-public.gouv.fr. Si vous n'êtes pas disponibles, donnez procuration en vous rendant en gendarmerie ou inscription en ligne sur maprocuration.gouv.fr.</p>
	<p align="center">AGENDA</p> <p align="center">JANVIER</p> <p>Dimanche 25 : St Vincent Samedi 31 : vente de saucissons par le sou des écoles Samedi 31 : Exposition d'artistes du village</p> <p align="center">FEVRIER</p> <p>Dimanche 01 : Exposition d'artistes du village Samedi 14 : Repas karaoké de Confettis et Serpentins</p> <p align="center">MARS</p> <p>Lundi 02 : Conseil municipal à 19h Dimanche 8 : Paëlla de Gym pour Tous Dimanche 15 : Elections municipales – 1^{er} tour Jeudi 19 mars : Hommage aux victimes des conflits d'Afrique du Nord Dimanche 22 : Elections municipales – 2^{ème} tour Samedi 28 mars : Carnaval</p>

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Mardi et Vendredi : de 15h à 18h - Jeudi : de 8h30 à 12h - Tel : 04.74.35.73.78

Adresse email secrétariat mairie : mairiestso@orange.fr

Site Internet : <http://www.saint-sorlin-en-bugey.info>

Commission Communication : lapouponne01@gmail.com

Pour recevoir la pouponne par mail, en faire la demande à lapouponne01@gmail.com